

*Accords de Bretton Woods—Loi*

Les institutions de financement multilatéral sont particulièrement bien placées pour assortir les prêts aux pays en voie de développement d'exigences de rendement, et d'aide pour faire respecter ces exigences. L'argent ne suffira pas à lui seul à aider ces pays bien qu'ils aient vraiment un urgent besoin de plus de fonds. Toutefois, l'aide financière non assortie d'exigences de rendement et de surveillance, comme on l'a vu aussi bien dans le cas de prêts commerciaux que dans celui de l'aide bilatérale ou de pays à pays, a donné lieu à de mauvais investissements. Les États souverains n'acceptent habituellement pas facilement que d'autres pays essaient de les faire changer de politique, aussi est-il difficile d'imposer des conditions à l'aide bilatérale. Les prêts des banques commerciales aux pays en voie de développement, qui ont augmenté rapidement pendant les années 1970, n'étaient pas non plus suffisamment assortis d'exigences de rendement. Les prêteurs commerciaux évaluaient le crédit des emprunteurs pour des prêts individuels, souvent à court terme, mais ne surveillaient pas suffisamment à quoi servaient ces fonds ni ne tenaient suffisamment compte des politiques et perspectives à long terme des pays clients.

Les institutions de financement multilatéral, en revanche, ont démontré qu'elles peuvent concevoir, évaluer et superviser des changements dans les pays en voie de développement par des voies qui sont acceptables pour le pays concerné. Tout prêt de la Banque mondiale et tout crédit de l'Association internationale de développement sont assortis de conditions et supposent aussi un dialogue macroéconomique plutôt général avec chaque État emprunteur au sujet de ses perspectives et politiques économiques. Maintenant que tant de pays en voie de développement s'efforcent de relancer leur croissance économique, le dialogue entre la Banque et les États emprunteurs au sujet de grandes questions de politique économique est plus important que jamais.

La Banque est aujourd'hui parfaitement consciente que des efforts de relance économique qui ne s'accompagnent pas d'un souci de redistribution des revenus risquent de ne pas améliorer tellement le sort des pauvres mais d'élargir le fossé entre les riches et les pauvres dans les pays bénéficiaires. Par conséquent, grâce à ses prêts et à ses travaux de recherche, la Banque a contribué à améliorer le sort des pauvres. Le tiers environ des prêts que fait la Banque mondiale s'appliquent à des projets qui avantageront surtout les pauvres. Mais ils sont soumis à certaines conditions et à un contrôle trop strict.

● (1530)

En avril 1984, j'ai entendu à ce propos le vice-président de la Banque mondiale, Munir P. Benjenk, s'adresser en ces termes au Conseil de l'Europe réuni à Lisbonne:

Bien entendu, la limitation par certaines conditions provoque parfois de farouches désaccords. Mais si cette formule fonctionne bien, c'est parce que les pays emprunteurs trouvent dans la Banque mondiale une amie et une associée dans leurs efforts de développement. Les conditions que la Banque impose sont liées au financement à long terme et complètent tout naturellement la limitation du FMI dont les conditions concernent le financement à court terme. Il en est particulièrement ainsi des prêts qui ne s'appliquent pas à des projets mais sont destinés à des programmes d'ajustement structurel et de développement sectoriel, car la Banque reconnaît que dans les pays en développement, on ne saurait implanter de réformes majeures que si la mise en œuvre en est échelonnée sur un certain nombre d'années et que chaque étape, pour être financée, est soumise à une surveillance étroite.

L'importance de la Banque mondiale, son expérience et son envergure lui procurent certains avantages lorsqu'il s'agit

d'analyser la situation économique d'un pays, et il arrive maintenant qu'avant de prendre leurs décisions, d'autres investisseurs, notamment les banques régionales de développement et les banques commerciales, consultent les analyses de la Banque mondiale.

Je voudrais maintenant faire état d'un débat qui a eu lieu à la Chambre en 1982 concernant le projet de loi relatif aux accords de Bretton Woods. Le ministre des Finances (M. Wilson), qui était alors porte-parole de l'opposition, s'est exprimé ainsi:

Le gouvernement canadien devrait évaluer en permanence et très soigneusement sa participation. Pouvons-nous continuer à soutenir autant que par le passé ces institutions multilatérales? Si notre situation économique ne change pas et qu'elle demeure faible... le Canada sera peut-être obligé de faire des compressions.

Je ne reproche pas au ministre de vouloir que le gouvernement évalue en permanence et très soigneusement sa participation. La situation évolue et il est parfois nécessaire de modifier sa position. Toutefois, j'espère vraiment que le gouvernement ne songe pas pour l'instant à réduire son aide à l'étranger.

Près de 800 millions de personnes vivent dans la plus grande misère; au-delà de 600 millions se trouveront encore dans cette situation au tournant du siècle. Nous avons l'obligation morale de contribuer à surmonter les problèmes de la pauvreté, de la faim et du manque d'éducation, qui sont trop courants dans notre monde. Nous avons non seulement l'obligation morale d'aider à les résoudre, mais c'est manifestement dans notre intérêt de le faire.

Étant donné notre interdépendance, nous devons collaborer à la relance de l'économie mondiale pour que les avantages de la reprise s'étendent à tous les pays. Il est évident que le retour à une croissance durable et sûre parmi les pays industrialisés aidera les pays en développement.

Toutefois, la prospérité croissante des pays pauvres et éloignés nous aide également. Selon l'Institut Nord-Sud situé à Ottawa, par exemple, le malaise économique des pays du tiers monde a grandement contribué à la baisse des exportations canadiennes et à la suppression de 135,000 emplois dans notre pays.

Grâce à la collaboration, la communauté mondiale doit s'efforcer d'établir le juste équilibre entre l'aide, le commerce et les investissements.

L'aide, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, continue d'être essentielle et le sera pendant encore quelque temps.

Le commerce est au moins aussi important que l'aide pour la promotion du développement. Les revenus tirés des exportations comptent pour la majeure partie du pouvoir d'achat international de la plupart des pays en développement. Durant la récession dont nous sortons à peine, ces revenus ont été soumis à de rudes pressions dues à la fois au resserrement du marché des exportations et à la baisse du prix des produits sur lesquels comptent fortement la plupart des pays en développement. Ces pressions, comme si elles n'étaient pas déjà assez graves, se sont produites à une époque où les taux d'intérêt étaient élevés et où, contrairement à leur rendement économique impressionnant à la suite de la première crise pétrolière de 1973, les pays en développement ont trouvé particulièrement difficile de faire face aux prix élevés du pétrole en vigueur depuis 1979. Bon nombre d'entre eux ont eu à rembourser une dette croissante.